

chausson

Agence: MAURS

Tél : 04 71 49 78 78

Fax : 04 71 49 78 79

Adresse de livraison ou chantier

Adresse de facturation

ETC GAEC DES MORTES
LACAPELLE
46270 BAGNAC-SUR-CELE
Tél : 06 50 91 59 47 - Gsm : 06 30 22 17 97

ETC GAEC DES MORTES
LACAPELLE
46270 BAGNAC-SUR-CELE

FACTURE

N° 17306855 du 25/04/25

V/Réf : TVA :

Enlèvement par vos soins

N/Réf : C:13998 S:000

41790233

GUINAMANTA LOUDIERE 25/04/25 15:51:30 CD: 5052614

Page 1

Préparateur

17306855 15:51

Pour tout enlèvement le client s'oblige à vérifier que le poids de son véhicule chargé ne dépasse pas le PTAC indiqué sur sa carte grise

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	OBSERVATIONS
438797-01	DURABAT X-TREM 52.5 -25KG dont Eco-Contribution EAN:3596700100739 Ref: GENA35 TOTAL Eco-Contribution	5	U	10.00	50.00 (0.70) (0.70)	A	5 U 125KG

Gagnez du temps, commandez sur chausson.fr et retirez vos produits en Drive 1h dans votre agence

Total Hors Taxes

50.00

T.V.A

20.00 %

10.00

Total T.T.C.

60.00

Poids total : 125 KG

Signature du client

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU V

Siège social: CHAUSSON MATERIAUX 60 rue de Fenouillet BP 35140 Centre commercial Hexagone 31142 SAINT-ALBAN CEDEX
SAS au capital de 279560879 Euros RCS TOULOUSE 528648892 N°TVA FR83528648892 NAF 4673 A
Tél 05 61 37 37 37 Fax 05 61 70 00 08 www.chausson.fr N°ICS FR52ZZZ501825

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1999 modifié) interdits comme carburant au combustible.

produits

aux usages réglementés (Arrêté ministériel d

TotalEnergies